

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Etaient présents :

M. Jean-Luc FONTAINE, Maire ;

Mmes et MM. les Adjointes : ANTOINE - BAGARD (arrivé à 18 h 11) - DONDIN

MM. les Conseillers Municipaux : HUMBERT – RUHLMANN - SENE – SIMON – WEBER – BAUDINET – DEVAUX – MEONI - NUSS

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat à : GROSJEAN à WEBER

LALLEMAND à ANTOINE

Etai(en)t absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Etai(en)t absent(e)(s) : -----

Patrice HUMBERT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU : à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Lionel DONDIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 lequel peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT

Résultats reportés :		Excédents :	28 371.14 €
Opérations de l'ex : Dépenses	<u>512 826.28 €</u>	Recettes :	<u>651 909.30 €</u>
TOTAUX	512 826.28 €		680 280.44 €
Résultats de clôture :	167 454.16 € (excédent)		

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :		Excédents :	727 883.56 €
Opérations de l'ex : Dépenses	<u>551 617.48 €</u>	Recettes :	<u>430 287.54 €</u>
TOTAUX	551 617.48 €		1 158 171.10 €
Résultats de clôture :	606 553.62 € (excédent)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
(le Maire s'étant retiré lors du vote)

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Mêmes résultats que le compte administratif à l'unanimité

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 des services fiscaux.

Il donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2021 et des produits.

Il précise que suite à la disparition progressive de la taxe d'habitation, cette dernière est compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux 2020 est de 17.24 % auquel il faut ajouter le taux de la Commune.

Il propose d'augmenter les taux pour 2021 comme suit :

Nature	Taux 2020	Base 2021	Taux 2021	Produits
Taxe foncière (bâti)	8.17 %	1 589 000	25.97 % *	412 663 €
Taxe foncière (non bâti)	41.73 %	17 900	42.64 %	7 632 €
TOTAL				420 295 €

* taux départemental 2020 : 17.24 % + 8.73 % (taux de la Commune 2021)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE les taux d'imposition tels qu'ils sont présentés

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 pour la Commune.

Il précise que le compte de Gestion 2020 établie par le Percepteur fait état :

- d'un excédent de fonctionnement au 31.12.2020 de : **167 454.16 €**
- d'un excédent d'investissement au 31.12.2020 de : **606 553.62 €**

Il **propose** au Conseil Municipal les crédits nouveaux au Budget Primitif 2021 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	682 097 €	1 277 606 €
RECETTES	682 097 €	1 277 606 €

et de **voter** ce Budget Primitif 2021 :

- au niveau des chapitres pour la section d'investissement
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- avec les chapitres « opérations d'équipement »

PRECISE que l'excédent de fonctionnement de **167 454.16 €** est affecté :

- ☛ en recettes de fonctionnement au compte R/002 pour un montant de **17 454 €**
- ☛ en recettes d'investissement au compte 1068 (*excédent de fonctionnement capitalisé*) pour un montant de **150 000 €**

PRECISE que les restes à réaliser de l'exercice précédent sont :

- en dépenses d'investissement de : **153 500 €**
- en recettes d'investissement de : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE ce budget tel qu'il est présenté

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent comme détaillé ci-dessus

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Arabelle ANTOINE-ODEM, Notaire à LUDRES – 95 rue des Mazurots, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AC 131 – 19 rue Jacques Callot pour une superficie totale de 4 a 91 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Chafia TELILALI-ROLLAND, Notaire à SAINT MAX – 42 avenue Carnot, concernant un immeuble sis sur la commune cadastré :

AD 238 – 13 rue Sous les Vignes pour une superficie totale de 2 a 92 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

Le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de Maître Jean-François MAYEUX, Notaire à NANCY – 4 rue Saint Nicolas, concernant deux immeubles sis sur la commune cadastrés :

AD 7 – 7 rue du Roussé pour une superficie totale de 4 a 90 ca

AD 8 – En Clauselle pour une superficie totale de 4 a 14 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

N'EXERCERA pas son droit de préemption pour cet immeuble

PRISE EN CHARGE DU COÛT DE FORMATION DU PERMIS BE

Le Maire propose de prendre en charge le coût de la formation du permis BE qui s'élève à 800 € nets au profit de l'agent communal.

Ce permis est nécessaire pour la conduite de la grosse remorque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND en charge le coût de la formation de la formation BE d'un montant de 800 € nets

AUTORISE le Maire à verser ce montant directement à l'auto-école VAUBAN de MESSEIN

POINT DIVERS

Mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission environnement ➡ ouverture des cheminements doux

Séance levée à 18 h 45
Le secrétaire de séance,
Patrice HUMBERT

